

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

Visant les actions de la société



Initiée par la société



Présentée par



Banque présentatrice
et Garante

Conseillée par



GENESTA
Corporate Finance

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE BIGBEN INTERACTIVE



Le présent document relatif aux autres informations de la société BIGBEN INTERACTIVE a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), le 18 juillet 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de BIGBEN INTERACTIVE.

Le présent document complète la note d'information de BIGBEN INTERACTIVE visée par l'AMF le 17 juillet 2012 sous le numéro 12-357, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document ainsi que la note d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIGBEN INTERACTIVE (www.bigben.fr). Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de :

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex

NATIXIS / BFI / ECM
47, quai d'Austerlitz
75013 Paris

GENESTA
103, rue La Boétie
75008 Paris

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	3
Chapitre 1. Autres informations concernant l'initiateur	4
1.1. Identité et caractéristiques de l'Initiateur	4
1.2. Modalités de financement de l'Offre	4
1.3. Impact de l'acquisition sur les principaux résultats comptables de bigben interactive sur ses comptes consolidés	5
1.3.1. Montant et traitement comptable de l'ecart d'acquisition	5
1.3.2. Impact de l'offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de bigben interactive	5
Chapitre 2. Personnes responsables	6
2.1. Personne responsable de l'information relative à BIGBEN INTERACTIVE	6
2.2. Attestation de la personne responsable de l'information relative à BIGBEN INTERACTIVE	6

PRÉAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III – Offres publiques d'acquisition - du Livre II - Emetteurs et information financière, et plus particulièrement des articles 231-13, 233-1, 237-14 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), la société BIGBEN INTERACTIVE, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 31 744 832 euros, dont le siège social est situé CRT 2 rue de la Voyette – 59818 Lesquin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 320 992 977, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Compartiment C) sous le code ISIN FR0000074072 (l'« **Initiateur** » ou « **BIGBEN INTERACTIVE** »), s'est engagée de manière irrévocable à offrir aux actionnaires de la société MODELABS GROUP, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 295 821,70 euros, euros, dont le siège social est situé 11 bis, rue Roquépine – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 450 671 367 (la « **Société** » ou « **MODELABS GROUP** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Compartiment C) sous le code ISIN FR0010060665, la possibilité de lui céder la totalité de leurs actions MODELABS GROUP au prix unitaire de 5,00 euros dans le cadre de la présente offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** »), Offre qui pourra être suivie d'une procédure de retrait obligatoire, en application des articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre vise la totalité des actions de la Société non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, à l'exception des 164 968 actions auto-détenues, MODELABS GROUP ayant décidé de ne pas apporter ces actions à l'Offre (les « **Actions** »), soit à la date des présentes, 1 135 818 Actions¹ de la Société représentant 4,95 % du capital et 5,07 % des droits de vote de MODELABS GROUP².

Il est prévu que l'Offre sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation.

Il est rappelé que le présent document de présentation de l'Initiateur est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

¹ Eventuellement augmenté des 54 412 actions issues de l'exercice d'options de souscription d'actions dont la période d'indisponibilité fiscale est arrivée à échéance en date du 9 juillet 2012. Soit un total de 1 190 230 actions représentant 5,17 % du capital et 5,29 % des droits de vote de MODELABS GROUP sur la base d'un capital composé de 23 012 629 actions et de 23 042 213 droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 22 958 217 actions et de 22 987 801 droits de vote ; droits de vote théoriques calculés conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

CHAPITRE 1. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1. IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INITIATEUR

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BIGBEN INTERACTIVE figurent dans le document de référence pour l'exercice 2011 / 2012, déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2012 sous le numéro D.12-0725 incorporé par référence au présent document.

Ce document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIGBEN INTERACTIVE (www.bigben.fr). Des exemplaires de ce document de référence peuvent être obtenus sans frais auprès de BIGBEN INTERACTIVE - Rue de la Voyette, CRT-2 - 59818 Lesquin Cedex.

Depuis le dépôt du document de référence de BIGBEN INTERACTIVE, déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0725 en date du 17 juillet 2012, à la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel en date du dépôt du présent document susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de BIGBEN INTERACTIVE, autre que les éléments indiqués ci-après.

1.2. COUTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

Le montant maximum de l'Offre est de 5 951 150 euros, correspondant à l'acquisition de 1 135 818 Actions MODELABS GROUP et de 54 412 Actions supplémentaires (pouvant provenir de l'exercice d'options dont la période d'indisponibilité fiscale a expiré le 9 juillet 2012), au prix unitaire de 5,00 euros par Action.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 325 000 euros (hors taxes).

Le montant global de 6,3 M€ sera financé intégralement par l'Initiateur par utilisation de sa trésorerie et par tirage sur ses lignes de crédit actuelles.

Le financement de cette Offre, compte tenu de son coût et de la taille de l'Initiateur, n'aura pas d'incidence significative sur les actifs, l'activité, les résultats ou les perspectives de l'Initiateur.

Il convient de rappeler que la situation financière de l'Initiateur s'est alourdie au cours de son dernier exercice clos au 31 mars 2012 et ce compte tenu de deux éléments : d'une part, l'acquisition de ModeLabs Group a été financée à hauteur de 40,0 M€ par la mise en place d'un crédit à moyen terme ; d'autre part, certaines opportunités d'achat de smartphones ont été saisies en fin d'exercice afin d'alimenter la croissance de l'activité de distribution de terminaux mobiles, opportunités ayant conduit la Société à afficher un niveau de stocks important à la clôture.

L'opération d'acquisition de ModeLabs Group a néanmoins conduit la Société à voir ses fonds propres augmenter du fait de l'augmentation de capital consécutive à l'offre publique alternative

lancée courant 2011 (les capitaux propres, y compris le résultat enregistré sur l'exercice, atteignent ainsi 98,9 M€ au 31 mars 2012, en incluant les intérêts minoritaires, contre 50,2 M€ un an auparavant).

L'accroissement du besoin en fonds de roulement ponctuel observé en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group devrait progressivement se résorber, et ce après que le Groupe ait enregistré un surcroît d'activité au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 73,7 M€ à fin mars 2012 et la rentabilité et la génération de cash-flow sur l'exercice 2011/2012 ont été inférieures aux attentes. Dans ce contexte, certains ratios de covenant n'ont pas été respectés à la clôture des comptes à fin mars 2012 (se référer au paragraphe 4.2.1 Risques de Liquidité Financement du Besoin en Fonds de Roulement du document de référence de BIGBEN INTERACTIVE déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0725 en date du 17 juillet 2012, ainsi qu'à l'annexe 4.2.2 des comptes consolidés tels que présentés au chapitre 20 dudit document de référence). Toutefois, des waivers ont été rapidement obtenus auprès des banques concernées (le 31 mai et le 6 juin 2012). En effet, l'endettement financier net représentait environ 77 % des fonds propres, dans un contexte exceptionnel en ce qui concerne le niveau de stocks atteint en fin d'exercice, et le bilan financier de BIGBEN INTERACTIVE reste solide, surtout au regard des perspectives de croissance des deux marchés adressés par le Groupe.

1.3. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE BIGBEN INTERACTIVE SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS

1.3.1. MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DE L'ECART D'ACQUISITION

A la suite de l'acquisition par BIGBEN INTERACTIVE de la totalité des actions MODELABS GROUP non encore détenues par elle, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres conformément au traitement prévu par les normes IFRS.

Compte tenu des termes envisagés de l'Offre, et, si les conditions du retrait obligatoire sont remplies, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de BIGBEN INTERACTIVE.

1.3.2. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE BIGBEN INTERACTIVE

Compte-tenu du niveau de participation de BIGBEN INTERACTIVE dans MODELABS GROUP (BIGBEN INTERACTIVE détenant 21 657 431 actions MODELABS GROUP représentant 94,33 % du capital et 94,21 % des droits de vote de MODELABS GROUP au 17 juillet 2012), l'Offre n'aura pas d'impact significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés de BIGBEN INTERACTIVE.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de BIGBEN INTERACTIVE n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

CHAPITRE 2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À BIGBEN INTERACTIVE

Monsieur Alain FALC

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

2.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À BIGBEN INTERACTIVE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 18 juillet 2012 et qui sera diffusé le 19 juillet 2012, soit au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF 2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre initiée par BIGBEN INTERACTIVE et visant les actions de la société MODELABS GROUP.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.4 du document de référence pour l'exercice 2011 / 2012, déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2012 sous le numéro D.12-0725 incorporé par référence au présent document. Ce rapport comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.2.b) aux états financiers relative à la rupture des ratios bancaires. »
»

Fait à Lesquin, le 18 juillet 2012.

Monsieur Alain FALC

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE